

les, on devrait mettre sur pied une agence similaire à la NASA aux États-Unis, qui aurait pour mission de coordonner toutes les activités dans ce domaine?

Honorables sénateurs, j'aurais une autre question à poser à propos de la coordination entre les ministères dans le cas d'une marée noire dans l'Arctique. J'ai lu dernièrement que, selon un ingénieur chimiste, bien des ministères étaient concernés, mais aucun ne voulait assumer la direction ni la responsabilité des opérations. Le ministre pourrait-il s'informer à ce sujet également?

L'honorable H. A. Olson (leader du gouvernement): Honorables sénateurs, pour ce qui est de la première question au sujet de l'exploration aérospatiale et de la coordination entre les différents ministères et directions intéressés par l'aérospatiale, je rappellerai au sénateur Thompson que les responsabilités qui incombait au ministre d'État aux Sciences et à la Technologie relèvent à présent du ministre d'État chargé de l'Expansion économique régionale. Ce changement contribue notablement à donner à ce ministère le rôle de coordination qu'il est en mesure d'assumer dans plusieurs secteurs. Il devra notamment s'intéresser aux investissements dans le secteur de la technologie de pointe. Cela dit, je vais néanmoins m'informer pour savoir où en sont les efforts en matière de coordination.

Je sais un certain nombre de choses au sujet des responsabilités en matière de nettoyage après une marée noire ainsi qu'à propos de certains projets de développement qui doivent être entrepris dans le Nord canadien, mais je dois néanmoins prendre note de la question. Je vais m'informer auprès des ministères intéressés—le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, le ministère des Affaires indiennes et du Nord Canadien et le ministère de l'Environnement—pour savoir où ils en sont à ce sujet.

LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ

LE CONTRAT DE VENTE DE CÉRÉALES ENTRE LE CANADA ET LA POLOGNE

L'honorable Stanley Haidasz: Honorables sénateurs, je voudrais poser une question au ministre d'État chargé de la Commission canadienne du blé. Le ministre peut-il nous dire si ce sont des problèmes au sein de la Commission, des difficultés au sujet des problèmes d'ordre agricole au GATT ou peut-être le durcissement de la politique étrangère du Canada qui retardent les négociations au sujet du contrat de vente de céréales entre le Canada et la Pologne? Ma question est de nature urgente, car nous savons que le contrat actuellement en vigueur entre le Canada et la Pologne pour la vente de céréales expire le 31 décembre prochain et qu'il y a une pénurie de céréales en Pologne à l'heure actuelle.

L'honorable Hazen Argue (ministre d'État chargé de la Commission canadienne du blé): Honorables sénateurs, le sénateur Haidasz a soulevé une très importante question. La Commission canadienne du blé n'est certes pas en cause dans cette affaire. Elle cherche toujours à effectuer des ventes et à conclure avec certains pays des arrangements en vertu desquels la Commission canadienne du blé et les agriculteurs seront payés intégralement et ne courront à peu près aucun risque par suite d'un éventuel défaut de paiement.

[Le sénateur Thompson.]

L'an dernier, le Canada a consenti à la Pologne des crédits de 550 millions de dollars. Tout le monde conviendra qu'il s'agit là d'une forte somme. Le Canada consent des crédits à la Pologne depuis 1956 et au fil de ces années en général, des remboursements ont été effectués. Quand des remboursements sont différés, on voit à relever le plafond du montant global de ces prêts. On me dit que la Pologne doit actuellement au Canada un milliard deux cent vingt cinq millions de dollars au titre de remboursements différés.

L'honorable Duff Roblin (leader adjoint du gouvernement): Seulement pour le blé?

Le sénateur Argue: Non, mais surtout pour le blé.

La Pologne éprouve des difficultés financières et peut avec grande peine rembourser ses dettes. De concert avec 15 pays crédocteurs occidentaux, le Canada a accepté d'étaler sur une période de huit ans—y compris une période de grâce de quatre ans—90 p. 100 des paiements de principal et d'intérêt de la Pologne échus entre le 1^{er} mai et le 31 décembre 1981. On m'a dit que ni le principal ni l'intérêt ne seront exigibles pendant la période de grâce. La Pologne fait les versements de l'autre tranche de 10 p. 100.

Comme le sénateur Haidasz l'a signalé, l'accord actuel sur le blé expire le 31 décembre. Il y a lieu de se demander si le Canada devrait s'engager—comme le souhaite la Pologne, je suppose—à accorder des crédits additionnels à la Pologne, ce qui ferait monter la limite à plus de 1.225 milliard de dollars. La question est à l'étude.

Personnellement, je pense que le gouvernement, après avoir étudié cette politique, devrait arriver à une conclusion qui n'a vraiment rien à voir avec le fait que la Commission canadienne du blé décidera si oui ou non elle veut faire une vente. La perception qu'on a du besoin du Canada de trouver un débouché n'est pas vraiment un critère, et une politique internationale de ce genre doit s'inspirer plutôt de notre attitude générale envers la Pologne en difficulté. Il s'agit de décider si nous devrions encore faire crédit à la Pologne.

Il arrive que des hommes politiques embrouillent les affaires et, lorsque nous avons pris des dispositions pour faire crédit à la Pologne, nous avons parfois été sévèrement critiqués. D'après les journaux, le chef de l'opposition, le très honorable Joe Clark, aurait déclaré que «le Canada continue à prêter son argent et sa technologie à des pays du bloc soviétique dont l'économie est en ruine». A mon avis, nous devrions tenir compte des besoins de la Pologne, comme le feraient les Canadiens qui s'intéressent au bien-être des Polonais. N'oublions pas que nous sommes dans une très mauvaise passe sur le plan financier et qu'il est très difficile de savoir ce que le Canada devrait faire dans ces circonstances.

● (1510)

Je dirais seulement au sénateur que nous examinons toute cette question, mais que nous n'avons pas encore pris de décision. Dès que ce sera fait, je me ferai un plaisir de la lui communiquer.

L'honorable Jean-Paul Deschatelets: Le Canada est-il le seul fournisseur de blé de la Pologne ou y a-t-il d'autres pays?

Le sénateur Argue: Je vais devoir le vérifier, car je ne sais pas exactement. Néanmoins, il me paraît évident que le Canada est son principal fournisseur puisqu'il lui a vendu 1.5 million de tonnes de blé cette année.